

<http://snetap-fsu.fr/Grand-Blottereau-quelques-verites.html>



Grand Blottereau : quelques vérités à dire quand on défend (réellement) le service public d'éducation

- Les Dossiers - Laïcité -
Date de mise en ligne : vendredi 29 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Retour sur l'intégration du Lycée Privé Horticole du Grand Blottereau (Nantes) dans le Service Public d'Education ([EPL](#) Jules Rieffel de St Herblain-44)

Oui c'est un projet qui commence maintenant à dater (2007) et qui a pour origine la volonté des personnels d'un LPH (privé associatif laïc, affilié à l'[UNREP](#)) de quitter leur structure de rattachement et d'intégrer le Service Public.

Oui c'est un projet qui a été porté dès le départ par les personnels du Grand Blottereau et de l'[EPL](#) de St Herblain, par une intersyndicale [CGT-FSU](#) élargie par la suite à la [CFDT](#).

Oui c'est une chance pour le Service Public qui ne représente, dans le département de Loire Atlantique, que 10 % des élèves de l'enseignement agricole. Il s'agit là de création d'emplois publics et de formations qui deviennent gratuites pour les jeunes.

Oui, les formations (surtout professionnelles et horticoles) qui sont dispensées au Grand Blottereau sont réellement complémentaires de celles de Jules Rieffel.

Oui les formations du Grand Blottereau intégreront à la rentrée 2014 la carte des formations du Public.

Oui, c'est un projet qui est désormais très avancé, soutenu par tout un territoire (Mairies, Conseils Régional et Général). Il ne manque plus que la validation en Conseil d'État d'un décret (présenté le 28/11 en [CTEA](#) qui a reçu un avis favorable unanime et CAEN des Pays de la Loire) qui est en cours de finalisation par les services du Ministère de l'Agriculture.

Oui, son fonctionnement n'impactera pas les autres lycées agricoles publics de la région : dotation et [DGH](#) seront fléchées par la [DGER](#) spécifiquement.

Oui le Conseil régional créera aussi des postes d'[ATT](#) (agents techniques territoriaux) pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

Oui les 31 personnels de l'établissement qui le souhaitent intégreront le Service Public soit comme titulaire soit avec un [CDI](#) de droit public. A savoir, 22 enseignants et 9 personnels d'éducation, de surveillance et administratifs.

Oui l'intersyndicale (elle qui, dans d'autres lieux, lutte contre la précarité) a défendu que ces personnels puissent intégrer la fonction publique.

Oui les 22 enseignants qui sont aujourd'hui des agents contractuels de droit public payés par l'État (recrutés par concours) deviendront titulaires à la rentrée 2014. C'est bien une situation exceptionnelle mais cette intégration ne l'est-elle pas ? Ils ne prendront les postes d'aucun fonctionnaire. Ils seront ainsi déprécarisés. Ainsi, pour être clair : 4 seront titularisés en [PCEA](#), 15 seront titularisés en [PLPA](#) et 3 qui seraient titularisés en tant qu'adjoint d'enseignement.

Oui pour ces derniers des adaptations seront nécessaires (exemple des décharges pour UNSS pour les collègues d'

[EPS](#) ou 1/3 temps animation pour l'[ESC](#)...)

Oui pour les 9 agents (1 [CPE](#), 2 surveillants, 2 secrétaires, 2 enseignantes formation initiale, 1 enseignante formation continue et un directeur adjoint) , dont les contrats étaient de droit privé, il est indispensable de trouver une solution acceptable.

OUI c'est un beau projet et nous sommes fiers de l'avoir défendu...et nous continuerons à le faire. C'est donc bien ici un projet collectif dont il s'agit et non pas la défense d'intérêts particuliers.

Pour l'intersyndicale CGT-FSU

Y.VIGNER Secrétaire régional SNETAP-FSU

G. RICHARD SNETAP-FSU Jules Rieffel

T. JACOB SNEIP-CGT secteur agri Grand Blottereau

F.CHAUVET CFDT Jules Rieffel